

**MASTER**

# **DROIT PUBLIC DES AFFAIRES**

## **PARCOURS DROIT PUBLIC DES**

### **ACTIVITES ECONOMIQUES**

**2017 - 2018**

Sous la direction de Messieurs les Professeur Simon Gilbert & Stéphane de La Rosa



---

**Faculté de droit de l'Université Paris Est Créteil**

83-85 avenue du Général de Gaulle

94000 CRÉTEIL

Tél : 01 56 72 60 00

# SOMMAIRE

<b>PRESENTATION DES ETUDES DE MASTER EN DROIT .....</b>	<b>3</b>
<b>GENERALITES ET OBJECTIFS .....</b>	<b>4</b>
<b>.....</b>	<b>4</b>
<b>CONDITIONS D'INSCRIPTION .....</b>	<b>5</b>
<b>ENSEIGNEMENTS.....</b>	<b>8</b>
PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS – MASTER 1 - SEMESTRE 1 .....	9
PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS - MASTER 1 - SEMESTRE 2 .....	10
PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS - MASTER 2 - SEMESTRE 1 .....	11
PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS - MASTER 2 - SEMESTRE 2 .....	12
<b>ENSEIGNANTS DU M2 – 1<sup>er</sup> semestre.....</b>	<b>13</b>
<b>ENSEIGNANTS DU M2 – 2<sup>d</sup> semestre.....</b>	<b>14</b>
<b>RÈGLES GÉNÉRALES APPLICABLES AU CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET AUX EXAMENS.....</b>	<b>15</b>
<b>RÈGLES SPÉCIFIQUES APPLICABLES AU CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET AUX EXAMENS EN M1.....</b>	<b>17</b>
<b>RÈGLES SPÉCIFIQUES APPLICABLES AU CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET AUX EXAMENS EN M2.....</b>	<b>20</b>
<b>CONTACTS .....</b>	<b>23</b>

# PRESENTATION DES ETUDES DE MASTER EN DROIT

Le diplôme de master sanctionne l'acquisition, après la Licence, de 120 crédits européens. Il se subdivise en M 1 et en M 2. C'est au niveau du M 2 que les étudiants se spécialisent après un M 1 plus généraliste, mais comprenant déjà des parcours spécifiques préparant au M 2.

Le Master en droit à la Faculté de Droit de Paris 12 se subdivise en différentes mentions comportant chacune différentes spécialités ou parcours.

Ce sont les spécialités qui caractérisent le Master. La spécialité de Master a pour objectif de fournir une formation pré-professionnelle ou de recherche aux étudiants titulaires du M 1. Elle permet également aux personnes déjà engagées dans la vie professionnelle de mettre à jour ou de perfectionner les connaissances acquises lorsqu'elles entrent dans le cadre de la formation permanente.

Les spécialités du Master Droit s'appuient sur l'équipe de recherche de la Faculté de Droit Marchés, Institutions, Libertés (MIL).

L'Etat peut accorder une aide aux étudiants non-salariés sous forme d'allocations de 3<sup>ème</sup> cycle dont le nombre est malheureusement très faible et ne correspond pas aux besoins réels.

Les candidats engagés dans la vie professionnelle et tout adulte en reprise d'études (après un arrêt d'au moins deux ans) peuvent bénéficier d'une aide financière (Fongecif, Assedic) (contacter le service formation continue de la Faculté au 01 56 72 60 63 ou à [formationcontinue-droit@u-pec.fr](mailto:formationcontinue-droit@u-pec.fr)). Il peut être procédé à la validation des acquis de l'expérience (VAE) après étude du dossier. Le dossier de demande doit être déposé auprès de la commission de validation de l'Université.

La connaissance d'une langue étrangère est une condition de validation du Master.

# GENERALITES ET OBJECTIFS

Le Master de Droit public des activités économiques, dont l'un des principaux objectifs est d'initier les étudiants à la recherche juridique, les prépare à l'exercice de professions aussi diverses qu'enseignant-chercheur (Université, CNRS etc.), avocat, juge ou juriste au sein de structures publiques (collectivités territoriales), parapubliques ou privées.

La formation proposée comprend des enseignements académiques (cours ou séminaires consacrés à des questions structurantes et d'actualité du droit public des activités économiques) ainsi que la rédaction d'un mémoire de recherche.

La formation est dispensée par des enseignants, universitaires et praticiens reconnus pour leur expertise dans le domaine du droit public des activités économiques.

La formation permet d'assurer un suivi individuel des étudiants, grâce à une relation personnalisée entre les enseignants et les étudiants.

# CONDITIONS D'INSCRIPTION

En ce qui concerne la formation initiale, l'admission en M1 comme en M2 se fait sur dossier. L'admission directe en M2 en provenance d'un autre établissement est possible, sur dossier.

En ce qui concerne l'admission en formation continue, les candidats sont sélectionnés sur dossier (parcours universitaire et professionnel) et après entretien éventuel de motivation avec les responsables de la filière.

Les candidatures se font en ligne. Il convient à cet effet de prendre contact avec le responsable de scolarité : [william.monthezin@u-pec.fr](mailto:william.monthezin@u-pec.fr). Pour les étudiants étrangers d'un pays adhérent à Campus France, la candidature se fait sur [campusfrance.org](http://campusfrance.org).

## **1. Les prérequis**

Les candidats au M1 doivent être titulaires d'une Licence 3 en droit ou d'un diplôme français ou étranger jugé équivalent ou justifier d'une expérience professionnelle équivalente.

Les candidats au M2 doivent être titulaires d'un Master 1 en droit ou d'un diplôme français ou étranger jugé équivalent ou justifier d'une expérience professionnelle équivalente.

La demande d'équivalence est examinée au vu d'un dossier par une commission des équivalences. Elle est déposée auprès du gestionnaire administratif des équivalences.

Le candidat peut être soumis par la commission à une ou plusieurs épreuves de contrôle afin de vérifier le niveau de ses connaissances.

Le dossier d'équivalence doit comprendre :

- un curriculum vitae complet et précis (mentionnant l'expérience professionnelle

éventuelle) ;

- une liste des titres universitaires avec indication des diplômes (titres, lieux et dates d'obtention, mention) ;
- une lettre de motivation comportant un exposé précis et concis (une page) sur la carrière envisagée et les motifs de la demande ;
- une photocopie des diplômes obtenus.

Une décision favorable intervenue en matière d'équivalence ne préjuge aucunement de la décision concernant l'autorisation d'inscription.

## **2. L'autorisation d'inscription en M2**

Les candidats devront demander une autorisation d'inscription en M 2, accordée après une sélection des candidats.

La demande devra être rédigée sur papier libre à l'intention du responsable du parcours de M2 et adressée à la « Scolarité Master 2 », en spécifiant la spécialité demandée. Elle devra être accompagnée des documents suivants :

- Les photocopies des relevés de notes et des diplômes, autres titres ou certifications dans l'ordre chronologique d'obtention (DUT, BTS, DEUG, Licence, M1...) ;

- Une lettre manuscrite (lettre de motivation) adressée au responsable de la formation ;

- Un curriculum vitae (en une seule page) détaillant toutes les activités depuis l'obtention du baccalauréat ;

- La photocopie de l'attestation de réussite pour les diplômes en cours d'édition, le cas échéant ;

- Pour les candidats étrangers, la photocopie des attestations et relevés de notes obtenues au test de français ;

- Pour les diplômes étrangers, il convient de joindre une traduction des diplômes en français effectuée par un traducteur agréé.

Les pièces jointes ne seront pas restituées.

Le dossier de candidature ainsi constitué est examiné par le Directeur de la spécialité de Master.

Dans un premier temps, la candidature est, au vu du dossier, soit retenue d'emblée, soit rejetée définitivement, soit soumise à un examen complémentaire.

Dans un second temps, la candidature "préretenue" sur dossier peut déboucher éventuellement sur un entretien complémentaire avec le responsable de la spécialité de Master. A l'occasion de cet entretien, le responsable de la spécialité de Master s'assure (y compris par des questions orales ou écrites) du niveau des connaissances du candidat et (ou) du bien-fondé de son orientation.

Le candidat est convoqué. Sauf cas de force majeure dûment justifié, son inscription ne peut être autorisée s'il ne se présente pas.

Les effectifs sont limités au maximum à 30 étudiants par parcours.

La décision, autorisant ou refusant l'inscription, est notifiée au candidat. Il est tenu compte, le cas échéant, de la validation des acquis professionnels.

### **3. L'inscription universitaire**

Elle peut être effectuée dès la réception de l'autorisation d'inscription. La procédure se déroule en deux temps :

a) inscription administrative avant la mi-septembre à l'Université de Paris Est Créteil Val-de-Marne, avenue du Général de Gaulle, 94000 Créteil.

b) inscription pédagogique à la Faculté de droit, 83-85 avenue du Général de Gaulle 94000 Créteil, dans les 10 jours de l'inscription administrative.

L'inscription pédagogique ne peut être prise que dans une seule spécialité de Master par année universitaire.

**TRES IMPORTANT** : L'étudiant peut et doit assister aux cours dès lors qu'il a reçu son autorisation d'inscription, sans attendre son inscription administrative, qui intervient avec un certain retard.

L'inscription pédagogique ne dispense pas de l'inscription aux examens.

# ENSEIGNEMENTS

Une réunion générale d'information est organisée en début d'année pour présenter le programme des différents enseignements et le régime des examens. La présence à cette réunion est obligatoire.

Les enseignements sont assurés par les Professeurs, Professeurs associés, Professeurs invités et Maîtres de conférences. Ils se composent de cours et de séminaires permettant d'assurer un contrôle continu. L'assistance aux séminaires est obligatoire<sup>1</sup>.

Les cours et séminaires ont lieu à la Faculté de Droit, au 83-85 avenue du Général de Gaulle, 94000 Créteil.

En M2, ils commencent mi-septembre et se terminent en principe en mai (pour le détail, consulter les affiches apposées dans la vitrine du M 2 au rez-de-chaussée de la Faculté).

Les enseignements du M1 sont communs aux 3 parcours du master mention Droit public des affaires.

En M2, un certain nombre d'enseignements sont communs

---

<sup>1</sup> Les dispenses d'assiduité ne sont accordées qu'à titre tout à fait exceptionnel : obligations personnelles très contraignantes, grave maladie, études parallèles. La demande de dispense et les pièces justificatives doivent être déposées avec le carton d'inscription pédagogique à la scolarité de la Faculté avant la fin du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année universitaire. Après ce terme, les dispenses ne seront pas accordées, sauf en cas de force majeure. Au-delà du 31 janvier de l'année en cours, les demandes de dispense ne seront plus recevables.



## PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS – MASTER 1 - SEMESTRE 1

UE 1 :

2 matières au choix parmi celles ci-dessous	CM 33 H + TD	14 ECTS
Droit public économique Droit et contentieux constitutionnel approfondi Droit du marché intérieur Histoire des idées politiques jusqu'à la Révolution Système juridique de l'Union européenne	33 H chacune	7 ECTS chacune

UE 2 :

2 matières au choix parmi celles ci-dessous + anglais obligatoire	CM 33 H	10 ECTS
L'une des matières non suivies en UE1 L'une des matières non suivies en UE1 Méthodologie des épreuves juridiques de concours administratifs	33 H chacune	3 ECTS chacune
Anglais		4 ECTS

UE 3 :

2 matières au choix parmi celles-ci-dessous	CM 33 H	6 ECTS
Droit des collectivités territoriales Droit du marché intérieur Nationalité et condition des étrangers Droit administratif des biens Droit international approfondi Histoire des justices Droit de la santé I (organisation du système de santé) Droit de l'urbanisme et aménagement de l'espace Droit des libertés fondamentales I Droit et contentieux constitutionnel approfondi Droit public économique Système juridique de l'Union européenne Procédures civiles d'exécution Droit pénal spécial Procédure pénale Fiscalité des entreprises I (Les grands principes de la fiscalité et la détermination du résultat imposable) Histoire des idées politiques jusqu'à la Révolution Méthodologie des épreuves juridiques de concours administratifs		3 ECTS chacune

## PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS - MASTER 1 - SEMESTRE 2

### UE 1 :

2 matières à choisir parmi celles-ci-dessous	CM 33 H + TD	14 ECTS
Droit des contrats administratifs Droit de la fonction publique Grands systèmes de droit contemporains Droit européen des affaires Histoire des fondements juridiques de l'Europe Histoire des idées politiques aux XIX <sup>e</sup> et XX <sup>e</sup> siècles		7 ECTS chacune

### UE 2 :

2 matières à choisir parmi les 3 ci-dessous + anglais obligatoire	CM 33 H	10 ECTS
L'une des matières non suivies en UE1 L'un des matières non suivies en UE1 Préparation aux concours administratifs Economie européenne et internationale	33 H chacune	3 ECTS chacune
Anglais	33 H	4 ECTS

### UE3 :

2 matières au choix parmi les 22 ci-dessous	CM 33 h	6 ECTS
Droit de la communication Droit de la santé II (Droit médical et hospitalier) Droit de l'environnement Histoire des idées politiques aux XIX <sup>e</sup> et XX <sup>e</sup> siècles Droit de l'environnement Economie européenne et internationale Procédures fiscales II (le contentieux fiscal) Politiques européennes Histoire des fondements juridiques de l'Europe Grands systèmes de droit contemporains Institutions et droit européen Contentieux communautaire et européen Droit des libertés fondamentales II Contentieux administratif Droit social III (droit de la protection sociale) Droit public du secteur sanitaire et social Droit de la fonction publique Droit européen des affaires Droit pénal des affaires Droit des contrats administratifs Préparation aux concours administratifs	33 chacune	3 ECTS chacune

## PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS - MASTER 2 - SEMESTRE 1

### UE 1 : Fondements du droit public des affaires (I)

3 matières obligatoires		14 ECTS
Théorie générale des contrats publics	20 H	4 ECTS
Principes fondamentaux du droit public des activités économiques et du droit public de la concurrence	30 H	6 ECTS
Droit administratif interne et européen	20 H	4 ECTS

### UE 2 : Environnement et techniques du droit public des activités économiques (I)

3 matières obligatoires		9 ECTS
Droit de la concurrence et de la régulation des marchés internes, européens et mondiaux	15 H	3 ECTS
<b><i>Droit européen des contrats publics</i></b>	15 H	3 ECTS
Droit de l'action économique des collectivités territoriales	15 H	3 ECTS

### UE 3 : Ouverture et spécialisation (I)

1 matière parmi celles-ci-dessous + Droit de l'urbanisme + Anglais obligatoire		7 ECTS
Droit international des marchés publics	15 h chacune	2 ECTS chacune
Finances publiques		
Droit de l'environnement		
Droit de l'urbanisme		
Anglais Marzo	15 H	3 ECTS

## PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS - MASTER 2 - SEMESTRE 2

### UE 1 : Fondements du droit public des affaires (II)

3 matières obligatoires		12 ECTS
Pratique des contrats publics	20 H	3 ECTS
Actualité du droit public des affaires	30 H	6 ECTS
Pratique du droit européen des affaires (mutualisé avec parcours carrières publiques)	20 H	3 ECTS

### UE 2 : Environnement et techniques du droit public des activités économiques (II)

3 matières obligatoires		6 ECTS
Droit institutionnel des marchés financiers	15 H chacune	2 ECTS
Droit du commerce international		2 ECTS
Droit comparé de la concurrence		2 ECTS

### UE3 : Ouverture et spécialisation (II)

1 matière parmi celles-ci-dessous + mémoire de recherche + exposé discussion	15 H	12 ECTS
Droit international et relations économiques Finances et fiscalité locales Opérations d'aménagement Droit de la ville et développement durable	15 H chacune	1 ECTS chacune
Rédaction et soutenance d'un mémoire de recherche		7 ECTS
Exposé discussion (Grand oral)		4 ECTS

## ENSEIGNANTS DU M2 – 1<sup>er</sup> semestre

### UE 1 :

Intitulés des cours	
Principes fondamentaux du droit public des activités économiques et du droit public de la concurrence	M. Simon Gilbert, Professeur à l'UPEC
Théorie générale des contrats publics	M. Emmanuel Glaser, avocat à la Cour, Professeur associé à l'UPEC
Droit administratif interne et européen	Mme Lamprini Xenou, Maître de conférences à l'UPEC

### UE 2 :

Intitulés des cours	
Droit de la concurrence et de la régulation des marchés internes, européens et mondiaux	M. Nicolas Ligneul, Maître de conférences à l'UPEC
Droit européen des contrats publics	M. Stéphane de La Rosa, Professeur à l'UPEC.
Droit de l'action économique des collectivités territoriales	M. Christian Michaut, Avocat général à la Cour des comptes, Professeur associé à l'UPEC.

### UE 3 :

Intitulés des cours	
Droit international et européen des marchés publics	M. Nicolas Ligneul, Maître de conférences à l'UPEC
Finances publiques	
Droit de l'urbanisme	M. Xavier de Lesquen, Maître des requêtes au Conseil d'Etat, Professeur associé à l'UPEC
Droit de l'environnement	Mme Patricia Savin, Avocat à la Cour, Maître de conférences associé à l'UPEC
Anglais	Mme Claire Marzo, Maître de conférences à l'UPEC Cours commun avec THEMIS

## ENSEIGNANTS DU M2 – 2d semestre

UE 1 :

Intitulés des cours	
Pratique des contrats publics	M. Emmanuel Glaser, Avocat à la Cour, Professeur associé à l'UPEC
Actualité du droit public des affaires	M. Simon Gilbert, Professeur à l'UPEC
Pratique du droit européen des affaires	M. Stéphane de La Rosa, Professeur à l'UPEC

UE 2 :

Intitulés des cours	
Droit institutionnel des marchés financiers	M. Nicolas Sild, Maître de Conférences à l'UPEC
Droit du commerce international	M. Nicolas Ligneul, Maître de conférences à l'UPEC.
Droit comparé de la concurrence	M. Nicolas Ligneul, Maître de conférences à l'UPEC.

UE3 :

Intitulés des cours	
Droit international et relations économiques	M. Nicolas Ligneul, Maître de conférences à l'UPEC
<i>Finances et fiscalité locales</i>	<i>MM. Jean Pierre Lay et Nicolas Sild</i>
Opérations d'aménagement	Mme Soazic Marie, Maître de conférences à l'UPEC
Droit de la ville et développement durable	Mme Patricia Savin, Avocat à la Cour Maître de conférences associé à l'UPEC
Rédaction et soutenance d'un mémoire de recherche	
Exposé discussion (Grand oral)	

# RÈGLES GÉNÉRALES APPLICABLES AU CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET AUX EXAMENS

Les modalités de contrôle des connaissances correspondent aux modalités générales votées en Conseil de gestion de la Faculté de droit.

## 1. Le contrôle des connaissances

Les examens portent non seulement sur le programme spécial traité par l'enseignant en cours ou en conférences, mais aussi sur un programme général arrêté par celui-ci.

Tout étudiant défaillant au contrôle continu ou à une épreuve terminale est ajourné.

Il n'est pas possible, en principe, de redoubler, sauf autorisation exceptionnelle du jury de M2 (maladie ou évènement de force majeure).

## 2. Les mentions

Elles sont attribuées de la façon suivante (décision du CEVU du 5 avril 2004).

Mention Assez Bien	Note moyenne supérieure ou égale à 12 et inférieure à 14
Mention Bien	Note moyenne supérieure ou égale à 14 et inférieure à 16
Mention Très bien	Note moyenne supérieure ou égale à 16

## 3. Les étudiants handicapés

Certains étudiants atteints d'un handicap ne leur permettant pas de composer dans les conditions d'examen habituelles peuvent bénéficier de certaines conditions particulières lors des examens (cf. circulaire n° 2003-100 du 25 juin 2003) :

- attribution d'une salle particulière ;
- temps de composition majoré d'un tiers ;
- assistance d'un secrétaire écrivant sous la dictée : ce secrétaire, d'un niveau juridique inférieur à celui de l'étudiant, est désigné par le responsable administratif de la Faculté.

Les copies des étudiants handicapés sont jointes aux autres sans signe distinctif et sont corrigées dans les mêmes conditions d'anonymat.

Deux mois au moins avant la date prévue de l'examen, les étudiants handicapés déposent à la scolarité de la Faculté de droit une demande sur papier libre énumérant les mesures dont ils souhaitent bénéficier ainsi qu'un certificat médical. La demande est transmise, pour avis, au directeur du service interuniversitaire de médecine préventive. Le médecin-conseil détermine, en fonction du dossier présenté, les conditions particulières qui seront accordées à l'étudiant.

#### **4. La fraude aux examens**

Les fraudes (par exemple : utilisation d'ouvrages non autorisés, de notes de cours, d'antisèches, d'une calculatrice sur laquelle sont enregistrées des cours ou des références non autorisées, l'utilisation d'un portable, le fait de copier sur son voisin ou de faire passer l'épreuve par une autre personne...) ou les tentatives de fraude font l'objet d'une procédure devant la section disciplinaire du Conseil d'administration de l'Université.

Les sanctions prévues sont les suivantes :

1. L'avertissement
2. Le blâme
3. L'exclusion de l'établissement pour une durée maximale de 5 ans
4. L'exclusion définitive de l'établissement
5. L'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximale de 5 ans
6. L'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

Toutes ces sanctions entraînent pour l'étudiant **la nullité de l'épreuve** passée par le candidat et au cours de laquelle la fraude s'est produite. La juridiction disciplinaire peut, en outre, prononcer **la nullité du groupe d'épreuves ou de la session** d'examen ou du concours passé par l'étudiant (D. 13 juillet 1992 modifié, art. 40).



# RÈGLES SPÉCIFIQUES APPLICABLES AU CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET AUX EXAMENS EN M1

Le contrôle des connaissances a lieu à l'issue de chaque semestre.

Une session de rattrapage du semestre 1 et du semestre 2 est organisée dans les quinze jours qui suivent les résultats de la première session du semestre 2.

Le contrôle des connaissances obéit à un régime applicable à tous les étudiants.

Les sessions d'examens se déroulent pour les deux semestres aux mêmes dates pour les étudiants en régime dérogatoire et pour les étudiants en régime normal.

**Notation/Evaluation :** Les notes des matières disciplinaires donnant lieu à TD sont constituées pour 50 % de la note de contrôle continu et pour 50 % de la note obtenue à l'examen écrit lors de la première session pour les étudiants en régime normal. Les langues vivantes font l'objet d'un contrôle continu constituant 100% de la note semestrielle.

**Contrôle continu :** au-delà de deux absences aux TD, l'étudiant est sanctionné par la note de zéro (0/20) au contrôle continu pour l'enseignement concerné. Autrement dit, la note affectée à la matière est la note de l'épreuve terminale divisée par deux.

Lorsqu'il s'agit d'un enseignement exclusivement soumis au régime du contrôle continu (par exemple en langue vivante) ou, au contraire, d'une matière exclusivement soumise au régime d'un examen terminal écrit (par exemple matières d'unités 2 ou 3), l'étudiant est sanctionné par la note de zéro (0/20) dans la matière concernée.

En cas d'absence à une épreuve de l'examen terminal et quel que soit le statut de l'étudiant (régime général ou régime dérogatoire), l'étudiant sera considéré comme défaillant à l'épreuve considérée.

## Modalités de contrôle des connaissances en Master 1, semestre 1 :

### UE 1 :

Intitulés des cours	1 <sup>ère</sup> session Nature des épreuves	2de session Nature des épreuves
Droit public économique Droit et contentieux constitutionnel approfondi Histoire des idées politiques jusqu'à la Révolution Système juridique de l'Union européenne	Ecrit	Ecrit

### UE 2 :

Intitulés des cours	1 <sup>ère</sup> session Nature des épreuves	2de session Nature des épreuves
L'une des matières non suivies en UE1 L'une des matières non suivies en UE1 Méthodologie des épreuves juridiques de concours administratifs	Oral-écrit	Oral
Anglais	Ecrit	Oral

### UE 3 :

Intitulés des cours	1 <sup>ère</sup> session Nature des épreuves	2de session Nature des épreuves
Droit des collectivités territoriales Politiques européennes Droit de la concurrence Nationalité et condition des étrangers Droit administratif des biens Droit international approfondi Histoire des justices Droit de la santé I (organisation du système de santé) Droit de l'urbanisme et aménagement de l'espace Droit des libertés fondamentales I Droit et contentieux constitutionnel approfondi Droit public économique Système juridique de l'Union européenne Procédures civiles d'exécution Droit pénal spécial Procédure pénale Fiscalité des entreprises I (Les grands principes de la fiscalité et la détermination du résultat imposable) Histoire des idées politiques jusqu'à la Révolution Méthodologie des épreuves juridiques de concours administratifs	Oral-écrit	Oral

## Modalités de contrôle des connaissances en Master 1, semestre 2 :

UE 1 :

Intitulés des cours	1 <sup>ère</sup> session Nature des épreuves	2 <sup>de</sup> session Nature des épreuves
Droit des contrats administratifs Droit de la fonction publique Grands systèmes de droit contemporains Droit européen des affaires Droit du marché intérieur Histoire des fondements juridiques de l'Europe Histoire des idées politiques aux XIX <sup>è</sup> et XX <sup>è</sup> siècles	Ecrit	Ecrit

UE 2 :

Intitulés des cours	1 <sup>ère</sup> session Nature des épreuves	2 <sup>de</sup> session Nature des épreuves
L'une des matières non suivies en UE1 L'une des matières non suivies en UE1 Préparation aux concours administratifs Economie européenne et internationale	Oral-écrit	Oral
Anglais	Ecrit	Oral

UE3 :

Intitulés des cours	1 <sup>ère</sup> session Nature des épreuves	2 <sup>de</sup> session Nature des épreuves
Droit de la communication Droit de la santé II (Droit médical et hospitalier) Histoire des idées politiques aux XIX <sup>è</sup> et XX <sup>è</sup> siècles Droit de l'environnement Economie européenne et internationale Procédures fiscales II (le contentieux fiscal) Politiques européennes Histoire des fondements juridiques de l'Europe Grands systèmes de droit contemporains Institutions et droit européen Contentieux communautaire et européen Droit des libertés fondamentales II Contentieux administratif Droit du marché intérieur Droit social III (droit de la protection sociale) Droit public du secteur sanitaire et social Droit de la fonction publique Droit européen des affaires Droit pénal des affaires Droit des contrats administratifs Préparation aux concours administratifs	Oral-écrit	Oral

# RÈGLES SPÉCIFIQUES APPLICABLES AU CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET AUX EXAMENS EN M2

Le contrôle des connaissances du M2 est fixé par les indications suivantes. Il comporte deux sessions aux dates affichées à la Faculté, en principe, une session en avril, une deuxième session en juin ou septembre. Des épreuves orales ou écrites sont organisées pour chaque matière choisie par l'étudiant (voir tableaux p.15 à 18). D'autres épreuves sont propres aux parcours recherche ou professionnel.

## **Admissibilité :**

Ecrit + Contrôle continu pour les matières obligatoires du S4 (coef 2) et des oraux pour les autres matières.

## **Admission :**

**L'épreuve d'exposé discussion (coef 2)** : elle se déroule devant un jury composé d'au moins deux membres et portant sur le programme général du parcours indiqué en début d'année.

Le sujet est donné au candidat une heure avant l'épreuve. Le candidat prépare l'épreuve en lieu clos et sous surveillance et ne dispose que des documents autorisés par le jury.

**Le mémoire de recherche (coef 2)** : le sujet de mémoire est arrêté par le responsable de la matière choisie par l'étudiant. L'inscription du sujet est déposée avant fin février et le sujet doit être agréé par le responsable de la spécialité de Master.

Le mémoire doit être déposé en 3 exemplaires, 15 jours au moins avant le début des épreuves orales (courant juin). **Les mémoires<sup>2</sup> sont soutenus fin juin/début juillet ou avec l'accord du responsable de la spécialité en septembre.**

Toute note inférieure à la moyenne au mémoire est éliminatoire après délibération du jury.

---

<sup>2</sup> Le mémoire doit comporter les mentions suivantes : UPEC, Faculté de Droit, Année universitaire, Titre du mémoire, Prénom et nom du candidat, Composition du jury (président suffragants), Date de soutenance. Sur la page suivante doit figurer : « La Faculté n'entend assurer aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les mémoires; ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs ».

## Modalités de contrôle des connaissances en Master 2, semestre 1 :

UE 1 :

<b>ADMISSIBILITÉ</b> Intitulés des cours		1 <sup>ère</sup> et 2de session Nature des épreuves
Théorie générale des contrats publics Principes fondamentaux du droit public des activités économiques et du droit public de la concurrence Droit administratif interne et européen		oraux

UE 2 :

<b>ADMISSIBILITÉ</b> Intitulés des cours		1 <sup>ère</sup> et 2de session Nature des épreuves
Droit de la concurrence et de la régulation des marchés internes, européens et mondiaux Droit européen des contrats publics Droit de l'action économique des collectivités territoriales		oraux

UE 3 :

<b>ADMISSIBILITÉ</b> Intitulés des cours		1 <sup>ère</sup> et 2de session Nature des épreuves
Droit international et européen des marchés publics Finances publiques Droit de l'urbanisme Droit de l'environnement		oraux
Anglais		oraux

## Modalités de contrôle des connaissances en Master 2, semestre 2 :

UE 1 :

ADMISSIBILITÉ Intitulés des cours	1 <sup>ère</sup> session Nature des épreuves	2de session Nature des épreuves
Pratique des contrats publics Actualité du droit public des affaires Pratique du droit européen des affaires	<b>Régime général :</b> CC + examen écrit de 5 H.  <b>Régime dérogatoire :</b> Ecrit de 5 H	<b>Régime général :</b> Ecrit de 5 H.  <b>Régime dérogatoire :</b> Ecrit de 5 H.

UE 2 :

ADMISSIBILITÉ Intitulés des cours		1 <sup>ère</sup> et 2de session Nature des épreuves
Droit institutionnel des marchés financiers Droit du commerce international Droit comparé de la concurrence		oraux

UE3 :

Intitulés des cours		1 <sup>ère</sup> et 2de session Nature des épreuves
Droit international et relations économiques Finances et fiscalité locales Opérations d'aménagement Droit de la ville et développement durable		oraux
Rédaction et soutenance d'un mémoire de recherche		Ecrit et oral
Exposé discussion (Grand oral)		oral

# CONTACTS

UPEC  
Faculté de droit  
83-85 avenue du Général de Gaulle  
94000 Créteil  
01 56 72 60 39

Site internet : <http://droit.u-pec.fr>

